

JEAN GICQUEL

1981... repères et documents

SOMMAIRE

1. *Chronologie du 26 avril au 20 novembre 1981.*
2. *Les engagements du candidat François Mitterrand sur les institutions et les libertés (Manifeste du PS de Créteil du 24 janvier 1981 : 110 propositions pour la France).*
3. *Les résultats de l'élection présidentielle.*
4. *La composition des deux gouvernements Pierre Mauroy.*
5. *La mise en œuvre de la nouvelle citoyenneté : un état des libertés publiques.*
6. *Les résultats des élections législatives.*
7. *La composition socioprofessionnelle de l'Assemblée nationale (Bulletin Quotidien, 20-7-1981).*

Jean GICQUEL. — **Points and documents.**

1. *Chronology from April 26 to November 20, 1981.*
2. *The undertakings of candidate François Mitterrand concerning institutions and liberties. The Creteil manifesto of the Socialist Party of January 24, 1981 : 110 proposals for France.*
3. *The results of the presidential election.*
4. *The composition of the two Pierre Mauroy governments.*
5. *Putting into application the « new citizenship » : a schedule of public liberties.*
6. *The results of the legislative elections.*
7. *The social-professional background of the national assembly (Daily bulletin July 20, 1981).*

Pouvoirs — 4, 1982

1. Chronologie du 26 avril au 20 novembre 1981

- 26 avr. Premier tour de l'élection présidentielle.
- 10 mai Election de M. François Mitterrand à la présidence de la République.
- 13 — Démission du troisième gouvernement Barre, chargé de l'expédition des affaires courantes.
- 15 — Proclamation par le Conseil constitutionnel de l'élection de M. François Mitterrand.
- 19 — Message d'adieu, à la télévision, de M. V. Giscard d'Estaing.
- 20 — Dernier conseil des ministres présidé par M. V. Giscard d'Estaing.
- 21 — Début du septennat de M. François Mitterrand.
Cérémonies d'installation du nouveau Président de la République.
Décret de nomination de M. Pierre Mauroy comme Premier ministre.
V. Giscard d'Estaing membre de droit et à vie du Conseil constitutionnel.
- 22 — Décret de nomination des membres du premier gouvernement Pierre Mauroy.
Décret de dissolution de l'Assemblée nationale.
- 27 — Premier conseil des ministres du septennat.
- 11 juin Décision *François Delmas* du Conseil constitutionnel relative aux dates de convocation des collèges électoraux pour le renouvellement de l'Assemblée nationale (*JO*, p. 1725).
- 14 — Premier tour des élections législatives.
- 21 — Second tour des élections législatives : la victoire *historique* du PS.
- 22 — Démission du premier gouvernement Pierre Mauroy.
Décret de nomination de M. Pierre Mauroy comme Premier ministre.
- 23 — Décret de nomination des membres du second gouvernement Pierre Mauroy dans lequel figurent quatre ministres communistes.
- 1^{er} juill. Entretien du Président de la République au journal *Le Monde*.
- 2 — Réunion de plein droit de l'Assemblée nationale (début de la VII^e législature) présidée par le doyen d'âge, M. Marcel Dassault (RPR).
Election de M. Louis Mermaz (PS) à la présidence de l'Assemblée nationale.
- 8 — Message du Président de la République au Parlement.
Déclaration et engagement de responsabilité du Gouvernement sur sa politique générale.

- 9 — Approbation de la déclaration de politique générale par l'Assemblée nationale (302 voix contre 147).
- 16 — Clôture de la session de plein droit.
- 17 — Ouverture de la première session extraordinaire du Parlement sur convocation du Premier ministre.
- 19 — Election sénatoriale partielle (Vienne).
- 26 — Election sénatoriale partielle (Haute-Marne).
- 2 août Clôture de la session extraordinaire.
- 26 — Adoption en conseil des ministres du programme gouvernemental.
- 8 sept. Ouverture de la deuxième session extraordinaire du Parlement sur convocation du Premier ministre.
- 15 — Discussion et rejet à l'Assemblée nationale d'une motion de censure déposée par le RPR contre la politique générale du Gouvernement.
- 20 — Elections sénatoriales partielles (Morbihan et Saint-Pierre-et-Miquelon).
- 24 — Première conférence de presse du Président de la République.
Création à l'Assemblée nationale de deux commissions spéciales chargées d'examiner les projets de loi relatifs aux nationalisations (*JO*, p. 2611).
- 27 — Elections sénatoriales partielles (Creuse, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin et Var).
- 1^{er} oct. Clôture de la deuxième session extraordinaire du Parlement. Modification par le Sénat de sa délégation aux commissions mixtes paritaires (*JO*, p. 2703).
- 2 — Ouverture de la première session ordinaire pour 1981-1982.
- 6 — Création à l'Assemblée nationale d'une commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées (*AN*, p. 1490).
- 6-7 — Engagement par le Gouvernement de sa responsabilité devant l'Assemblée nationale sur son programme d'indépendance énergétique.
- 12 — Discussion et rejet à l'Assemblée nationale d'une motion de censure déposée par l'UDF contre la politique économique du Gouvernement.
- 20 — Mise en cause à l'Assemblée nationale, par M. Berson (PS) du président du Conseil constitutionnel (*AN*, p. 2235).
- 23-25 — Congrès du Parti socialiste à Valence ; lecture d'un message de M. François Mitterrand et élection au comité directeur du secrétaire général de la présidence de la République, M. Pierre Bérégovoy ; réélection de M. Lionel Jospin comme premier secrétaire.

- 26 — Adoption en première lecture du projet de loi de nationalisation (déclaré *urgent* par le Gouvernement le 14-10) après examen de plus de 1 400 amendements et environ cent vingt heures de débat effectif.
- 30-31 — Décisions du Conseil constitutionnel relatives aux radios privées locales (n° 81-129 DC, conformité à l'exception de la disposition portant sur les TOM) et à la loi portant abrogation de la loi « Sauvage » en matière universitaire (n° 81-130 DC, conformité) (*JO*, p. 2997).
- 4 nov. Déclaration du Président de la République en conseil des ministres rappelant l'inopportunité d'attaques contre les membres du Conseil constitutionnel qui, soumis à l'obligation de réserve, ne peuvent assurer leur défense par eux-mêmes.
- 18 — Délibération du conseil des ministres annonçant l'intention du Gouvernement de demander au Parlement l'adoption d'une loi d'habilitation relative à la nouvelle politique économique et sociale.

2. *Les engagements du candidat François Mitterrand sur les institutions et les libertés*

Nous avons rassemblé ici, dans cette deuxième partie de notre manifeste, les principales propositions, tirées de l'inventaire des quelque trois cent cinquante mesures arrêtées par le Parti socialiste dans son projet de janvier 1980 et dans les textes qui ont suivi (propositions de loi, décisions du comité directeur et du bureau exécutif). Certaines de ces propositions ont déjà été énoncées dans l'exposé général qui précède. Nous les avons reprises cependant afin de procurer à l'opinion un document récapitulatif aussi complet que possible.

Le manifeste esquisse le programme de gouvernement qu'il appartiendra de mettre au point lors

des élections législatives qui suivront la dissolution de l'Assemblée nationale dans le cas de l'élection de notre candidat.

Il sera ensuite de la responsabilité du nouveau Gouvernement d'engager avec l'ensemble des partenaires sociaux une négociation en vue de fixer le calendrier et les modalités de la politique sociale à mettre en œuvre. De son côté, le Parlement, restauré dans la plénitude de ses droits constitutionnels, aura à traduire dans la loi les nouveaux droits et libertés, que revendique le Manifeste socialiste pour les citoyens et les collectivités.

.

III - LA LIBERTÉ :
DES FEMMES
ET DES HOMMES RESPONSABLES

La démocratie respectée

45. Le mandat présidentiel sera ramené à cinq ans renouvelable une fois, ou limité à 7 ans sans possibilité d'être renouvelé.

46. Le Parlement retrouvera ses droits constitutionnels. Le recours à l'usage du vote bloqué sera limité.

47. La représentation proportionnelle sera instituée pour les élections à l'Assemblée nationale, aux assemblées régionales et aux conseils municipaux pour les communes de 9 000 habitants et plus. Chaque liste comportera au moins 30 % de femmes.

48. La représentation parlementaire des Français de l'étranger, comprenant non seulement des sénateurs mais aussi des députés, sera assurée selon des procédures qui en garantiront le caractère démocratique.

49. La vie publique sera moralisée : déclarations des revenus et du patrimoine des candidats aux fonctions de Président de la République, de député et de sénateur ainsi que des ministres en exercice, avant et après expiration de leurs mandats.

50. La justice sera appelée à faire toute la lumière sur les affaires dans lesquelles ont été mises en cause des personnalités publiques.

Une justice indépendante

51. L'indépendance des magistrats sera assurée par la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

52. Abrogation des procédures d'exception (Cour de Sûreté, tribu-

naux militaires en temps de paix), de la loi anti-casseurs et de la loi Peyrefitte. Le principe fondamental de présomption d'innocence sera réaffirmé.

53. Abrogation de la peine de mort.

*Des contre-pouvoirs organisés ;
un Etat décentralisé*

54. La décentralisation de l'Etat sera prioritaire. Les conseils régionaux seront élus au suffrage universel et l'exécutif assuré par le président et le bureau. La Corse recevra un statut particulier. Un département du pays Basque sera créé. La fonction d'autorité des préfets sur l'administration des collectivités locales sera supprimée. L'exécutif du département sera confié au président et au bureau du conseil général. La réforme des finances locales sera aussitôt entreprise. La tutelle de l'Etat sur les décisions des collectivités locales sera supprimée.

55. Le secret administratif sera limité et l'administration contrainte à motiver ses actes et à exécuter les décisions de justice.

56. La promotion des identités régionales sera encouragée, les langues et cultures minoritaires respectées et enseignées.

57. Les communes, départements, régions bénéficieront pour assumer leurs responsabilités d'une réelle répartition des ressources publiques entre l'Etat et les collectivités locales. Celles-ci auront notamment la responsabilité des décisions en matière de cadre de vie : développement prioritaire des transports en commun, aménagement des rues, services sociaux, espaces verts. Elles

susciteront le développement de la vie associative, contribuant ainsi à l'animation de la ville, au rayonnement de ses activités, à l'affirmation de sa personnalité.

58. Pour les peuples de l'outre-mer français qui réclament un véritable changement, ouverture d'une ère de concertation et de dialogue à partir de la reconnaissance de leur identité et de leurs droits à réaliser leurs aspirations. Entre autres, dans les départements d'outre-mer, institution d'un conseil départemental, élu à la proportionnelle et responsable de la vie locale de chaque département avec consultation obligatoire avant tout accord international touchant à la région du monde où ils se trouvent. La loi déposée à ce sujet par le groupe parlementaire socialiste sera soumise au Parlement dès la prochaine session de la législature.

59. Le projet de loi sur la vie associative sera également soumis au vote du Parlement dès la prochaine session. L'élu social aura un statut reconnu. Les associations d'usagers du cadre de vie verront leurs droits largement accrus et des moyens matériels mis à leur disposition.

*La démocratie économique
Des droits nouveaux
pour les travailleurs*

60. Le comité d'entreprise disposera de toutes les informations nécessaires sur la marche de l'entreprise. Pour l'embauche, le licenciement, l'organisation du travail, le plan de formation, les nouvelles techniques de production, il pourra exercer un droit de veto avec recours devant une nouvelle juridiction du travail.

61. Le comité d'hygiène et de sécurité aura le pouvoir d'arrêter un atelier ou un chantier pour raisons de sécurité.

62. La gestion du secteur public sera largement décentralisée. Les instances de direction des entreprises seront, soit tripartites (collectivités publiques, travailleurs, usagers), soit formées par la coexistence d'un conseil de gestion élu par les travailleurs et d'un conseil de surveillance. Les représentants des travailleurs seront élus directement à la proportionnelle et à la plus forte moyenne. Des conseils d'unité et d'atelier élus par les travailleurs seront instaurés.

Un secteur d'économie sociale, fondé sur la coopération et la mutualité, expérimentera des formes nouvelles d'organisation des travailleurs.

63. La participation effective des cadres (I.T.C.) sera assurée et leur rôle reconnu au sein des organismes représentatifs de l'ensemble des salariés : comités d'entreprises, comités de groupes et de holdings dans les entreprises de droit privé, conseils d'administration tripartites, conseils d'unité ou d'atelier dans le secteur public.

Des droits égaux pour les femmes

64. L'égalité des chances devant l'emploi sera garantie par une réelle mixité de toutes les filières de formation professionnelle (quotas minima).

Les crédits seront affectés à la formation continue en fonction du nombre et du sexe des salariés de l'entreprise dans chaque catégorie. La loi supprimera la notion de « motif légitime » invoquée pour

refuser à une femme l'accès à un emploi.

65. L'égalité de rémunération entre hommes et femmes sera garantie — et appliquée — au terme d'une négociation des conventions collectives dans chaque branche professionnelle.

66. Le statut de travailleuses à part entière sera reconnu aux conjointes d'agriculteurs, de commerçants et d'artisans, actuellement considérées comme sans profession.

Le droit d'être elle-même pour la jeunesse

74. Les jeunes seront éligibles dès dix-huit ans pour les élections politiques et dès seize ans pour les élections professionnelles.

75. La liberté de réunion dans tous les établissements scolaires sera garantie pour les parents d'élèves, ainsi que pour les élèves dans les lycées et les LEP.

Les délégués de classe participeront aux conseils de classe et à la gestion des foyers socio-éducatifs sans que leurs droits puissent subir de restrictions.

76. Les appelés au service national auront la liberté de réunion et d'association. L'objection de conscience sera respectée selon les termes de la loi.

77. L'enseignement technique sous toutes ses formes recevra les moyens nécessaires en personnel et en matériel afin qu'aucun jeune, fille ou garçon, n'arrive dans le monde du travail sans qualification professionnelle.

78. La vignette moto sera supprimée.

De nouveaux droits pour les immigrés

79. Les discriminations frappant les travailleurs immigrés seront supprimées. Les refus de délivrance de cartes de séjour devront être motivés.

80. L'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée (travail, protection sociale, aide sociale, chômage, formation continue). Droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français. Le droit d'association leur sera reconnu.

81. Le plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. L'Office national d'immigration sera démocratisé. La lutte contre les trafics clandestins sera renforcée.

Une société solidaire

82. Le droit à la retraite à taux plein sera ouvert aux hommes à partir de soixante ans et aux femmes à partir de cinquante-cinq ans. Les retraités auront le droit de siéger dans les instances de la sécurité sociale et les caisses de retraite.

.....

Droit au logement pour tous

88. Une politique de l'habitat social visera à mettre à la disposition des ménages des logements suffisamment grands et assortis des services à proximité (crèches, haltes-garderies, transports collectifs). Des dispositions particulières seront prises pour favoriser aussi le logement des jeunes (construction des F 1 et F 2).

89. Réforme des instruments de l'intervention publique. Maîtrise du

sol urbain par les collectivités locales grâce à l'instauration d'un impôt déclaratif foncier, d'un droit de préemption et de prêts bonifiés par l'Etat.

Une éducation de qualité

90. Un grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale sera constitué. Sa mise en place sera négociée sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association d'établissements privés, conclus par les municipalités, seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux.

91. L'école sera ouverte sur le monde. La pédagogie sera renouvelée pour favoriser l'expression sous toutes ses formes ainsi que l'épanouissement physique. L'enseignement de l'histoire et de la philosophie sera développé. Quel que soit le niveau d'étude, chacun devra disposer en fin de scolarité d'une formation générale et d'une formation professionnelle. Les classes comprendront vingt-cinq élèves au maximum.

92. La loi Seguin-Rufenacht sur la composition des conseils d'université et d'UER sera abrogée ainsi

que les décrets modifiant la carte universitaire.

93. Chaque travailleur disposera d'un crédit de formation de deux ans qu'il pourra utiliser tout au long de sa vie active. La gestion de l'éducation continue sera tripartite.

Une information libre et pluraliste

94. La télévision et la radio seront décentralisées et pluralistes.

Les radios locales pourront librement s'implanter dans le cadre du service public. Leur cahier des charges sera établi par les collectivités locales. Sera créé un conseil national de l'audiovisuel où les représentants de l'Etat seront minoritaires. La création sera encouragée. Les droits des « cibistes » seront pleinement reconnus.

95. Les ordonnances de 1944 sur la presse seront appliquées. Les dispositions assurant l'indépendance des journalistes et des journaux face aux pressions du pouvoir, des groupes privés et des annonceurs seront prises. L'indépendance de l'AFP vis-à-vis de l'Etat sera garantie.

96. Toute censure de l'information, y compris dans les casernes et les prisons, sera abolie.

3. Les résultats de l'élection présidentielle

I : Premier tour

Inscrits	36 398 859
Votants	29 516 082 (81,09 %)
Abstentions	6 882 777 (18,90 -)
Blancs ou nuls	478 046 (1,31 -)
Suffrages exprimés	29 038 117
Majorité absolue	14 519 059

Candidats	Nombre de voix obtenues	Suffrages exprimés %	Inscrits %
Giscard d'Estaing	8 222 432	28,31	22,58
Mitterrand	7 505 960	25,84	20,62
Chirac	5 225 848	17,99	14,35
Marchais	4 456 922	15,34	12,24
Lalonde	1 126 254	3,87	3,09
Laguiller	668 057	2,30	1,83
Crépeau	642 847	2,21	1,76
Debré	481 821	1,65	1,32
Garaud	386 623	1,33	1,06
Bouchardeau	321 353	1,10	0,88

II : Second tour

Inscrits	36 398 762
Votants	31 249 552 (85,86 %)
Abstentions	5 149 210 (14,13 -)
Blancs ou nuls	898 984 (2,43 -)
Suffrages exprimés	30 350 568

Candidats	Nombre de voix obtenues	Suffrages exprimés %	Inscrits %
Mitterrand	15 708 262	51,75	43,18
Giscard d'Estaing	14 642 306	48,24	40,24

4. La composition des deux Gouvernements Pierre Mauroy

I : Premier Gouvernement Mauroy (21 mai 1981 - 22 juin 1981)

PREMIER MINISTRE

Pierre MAUROY (PS)

MINISTRES D'ÉTAT

ministre de l'intérieur et de la décentralisation

Gaston DEFFERRE (PS)

ministre de la solidarité nationale

Nicole QUESTIAUX (PS)

ministre du commerce extérieur

Michel JOBERT (Mouv. dém.)

ministre du plan et de l'aménagement du territoire

Michel ROCARD (PS)

ministre de la recherche et de la technologie

Jean-Pierre CHEVÈNEMENT (PS)

MINISTRES DÉLÉGUÉS

AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

ministre des droits de la femme

Yvette ROUDY (PS)

ministre des relations avec le Parlement

André LABARRÈRE (PS)

MINISTRES ET MINISTRES DÉLÉGUÉS

garde des sceaux, ministre de la justice

Maurice FAURE (MRG)

ministre des relations extérieures

Claude CHEYSSON (PS)

ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes

André CHANDERNAGOR (PS)

ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement

Jean-Pierre COT (PS)

ministre de la défense

Charles HERNU (PS)

ministre de l'économie et des finances

Jacques DELORS (PS)

ministre délégué auprès du ministre de l'économie, chargé du budget

Laurent FABIUS (PS)

ministre de l'éducation nationale

Alain SAVARY (PS)

ministre de l'agriculture

Edith CRESSON (PS)

ministre de l'industrie

Pierre JOXE (PS)

ministre du commerce et de l'artisanat

André DELELIS (PS)

ministre du travail

Jean AUROUX (PS)

ministre de l'équipement et des transports

Louis MERMAZ (PS)

ministre de la santé

Edmond HERVÉ (PS)

ministre du temps libre

André HENRY (PS)

ministre déléguée auprès du ministre du temps libre, chargée de la jeunesse et des sports

Edwige AVICE (PS)

ministre de la culture

Jack LANG (PS)

ministre de la communication

Georges FILLIUD (PS)

ministre du logement

Roger QUILLIOT (PS)

ministre de l'environnement

Michel CRÉPEAU (MRG)

ministre de la mer

Louis LE PENSEC (PS)

ministre des PTT

Louis MEXANDEAU (PS)

ministre des anciens combattants

Jean LAURAIN (PS)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT

AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

fonction publique et réformes administratives rapatriés

Jean LE GARREC (PS)

Catherine LALUMIÈRE (PS)

Raymond COURRIÈRE (PS)

**SECRÉTAIRES D'ÉTAT
AUPRÈS D'UN MINISTRE**

intérieur et décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer
solidarité nationale, chargé de la sécurité sociale
solidarité nationale, chargé des personnes âgées
solidarité nationale, chargée de la famille
éducation nationale, chargé de la formation professionnelle
agriculture
industrie, chargé de l'énergie
environnement
temps libre, chargé du tourisme

Henri EMMANUELLI (PS)
François AUTAIN (PS)
Joseph FRANCESCHI (PS)
Georgina DUFOIX (PS)

Marcel DEBARGE (PS)
André CELLARD (PS)
Georges LEMOINE (PS)
Alain BOMBARD (PS)
François ABADIE (PS)

II : *Second Gouvernement Mauroy (22 juin 1981...)*

PREMIER MINISTRE

Pierre MAUROY (PS)

MINISTRES D'ÉTAT

ministre de l'intérieur et de la décentralisation
ministre du commerce extérieur
ministre des transports
ministre du plan et de l'aménagement du territoire
ministre de la recherche et de la technologie

Gaston DEFFERRE (PS)
Michel JOBERT (Mouv. dém.)
Charles FITERMAN (PC)

Michel ROCARD (PS)
Jean-Pierre CHEVÈNEMENT (PS)

MINISTRES ET MINISTRES DÉLÉGUÉS

ministre de la solidarité nationale
délégués auprès du Premier ministre :
— ministre des droits de la femme
— ministre des relations avec le Parlement
— ministre de la fonction publique et des réformes administratives
garde des sceaux, ministre de la justice
ministre des relations extérieures
ministres délégués auprès du ministre des relations extérieures :
— chargé des affaires européennes
— chargé de la coopération et du développement
ministre de la défense
ministre de l'économie et des finances
ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget
ministre de l'éducation nationale
ministre de l'agriculture
ministre de l'industrie
ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie
ministre du commerce et de l'artisanat
ministre de la culture
ministre du travail
ministre de la santé
ministre du temps libre
ministre déléguée auprès du ministre du temps libre, chargée de la jeunesse et des sports

Nicole QUESTIAUX (PS)

Yvette ROUDY (PS)
André LABARRÈRE (PS)

Anicet LE PORS (PC)
Robert BADINTER (PS)
Claude CHEYSSON (PS)

André CHANDERNAGOR (PS)
Jean-Pierre COT (PS)
Charles HERNU (PS)
Jacques DELORS (PS)

Laurent FABIOUS (PS)
Alain SAVARY (PS)
Edith CRESSON (PS)
Pierre DREYFUS (PS)

Edmond HERVÉ (PS)
André DELELIS (PS)
Jack LANG (PS)
Jean AUROUX (PS)
Jack RALITE (PC)
André HENRY (PS)

Edwige AVICE (PS)

ministre de l'urbanisme et du logement
 ministre de l'environnement
 ministre de la mer
 ministre de la communication
 ministre des PTT
 ministre des anciens combattants
 ministre de la consommation
 ministre de la formation professionnelle

Roger QUILLIOT (PS)
 Michel CRÉPEAU (MRG)
 Louis LE PENSEC (PS)
 Georges FILLIOUD (PS)
 Louis MEXANDEAU (PS)
 Jean LAURAIN (PS)
 Catherine LALUMIÈRE (PS)
 Marcel RIGOUT (PC)

**SECRÉTAIRES D'ÉTAT
 AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE**

chargé de l'extension du secteur public
 chargé des rapatriés

Jean LE GARREC (PS)
 Raymond COURRIÈRE (PS)

**SECRÉTAIRES D'ÉTAT
 AUPRÈS D'UN MINISTRE**

intérieur et décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer
 solidarité nationale, chargée de la famille
 solidarité nationale, chargé des personnes âgées
 solidarité nationale, chargé des immigrés
 défense nationale
 agriculture
 temps libre, chargé du tourisme

Henri EMMANUELLI (PS)
 Georgina DUFOIX (PS)
 Joseph FRANCESCHI (PS)
 François AUTAIN (PS)
 Georges LEMOINE (PS)
 André CELLARD (PS)
 François ABADIE (MRG)

**5. La mise en œuvre de la « nouvelle citoyenneté » :
 un état des libertés publiques**

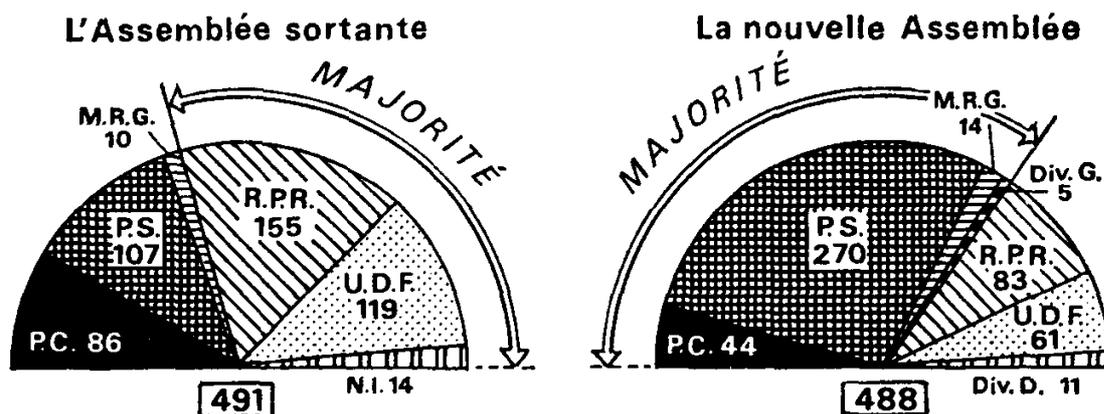
- Abolition de la peine de mort (loi 81.908 du 9-10, p. 2759).
- Amnistie (loi 81.736 du 4-8, p. 2138).
- Associations étrangères (loi 81.909 du 9-10, p. 2759).
- Droit d'entrée et de séjour des étrangers en France (loi 81.973 du 29-10, p. 2970).
- Grâce collective (décret du 13-7).
- Nationalisation de la sidérurgie (démocratie économique) (deuxième loi de finances rectificative pour 1981).
- Radio privées locales (loi 81.994 du 9-11, p. 3070).
- Recours individuel devant la commission européenne des droits de l'homme (décret 81917 du 9-10, p. 2783).
- Suppression de la cour de sûreté de l'Etat (loi 81.737 du 4-8, p. 2142).

En cours d'examen (au 20-11-1981) :

- Abrogation de la loi *anticasseurs* (proposition n° 351).
- Droits des locataires et des bailleurs (projet n° 483).
- Droits et libertés des collectivités locales (projet n° 105).
- Nationalisation de groupes industriels, bancaires et financiers (projet n° 384).

6. Les résultats des élections législatives

I : Présentation

Source : *Le Monde*, 23 juin 1981.

N.B. — Le premier tour a eu lieu le 21 juin à Wallis et Futuna et en Polynésie française.

Le deuxième tour s'est déroulé le 5 juillet pour la première circonscription de cette dernière (art. 2 de la loi du 29 décembre 1966).

II : Totalisation des voix

	1 ^{er} tour 491 circonscriptions		2 ^e tour 334 circonscriptions	
		%		%
Inscrits	36 342 827		25 816 589	
Votants	25 559 133	70,3	19 213 396	74,4
Suffrages exprimés	25 191 042	69,3	18 700 109	72,4
EXG	343 721	1,4	3 517	
COM	4 065 540	16,1	1 303 587	7
SOC	9 432 537	37,4	9 198 332	49,2
DVG	190 641	0,8	112 481	5,6
ECO	271 688	1,1		
RPR	5 249 670	20,8	4 191 482	22,4
UDF	4 829 329	19,2	3 481 849	18,6
DVD	712 494	2,8	408 861	2,2
EXD	90 422	0,4		

Source : Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

III : Totalisation des sièges

Nuances	Sortants	Elus	Balance
COM	86	44 (9 %)	— 42
SOC	116	285 (58,1 -)	+ 169
DVC	2	5 (1 -)	+ 3
RPR	152	85 (17,3 -)	— 67
UDF	123	64 (13 -)	— 59
DVD	12	8 (1,6 -)	— 4
Totaux	491	491	0

Source : Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

IV : Groupes parlementaires au 20 novembre 1981

Dénomination	Sigle	Mem- bres	Appa- rentés	Total	Président
Socialiste	s	267	20	287	Pierre Joxe
Communiste	c	43	1	44	André Lajoinie
Rassemblement pour la République	RPR	79	9	88	Claude Labbé
Union pour la démocratie française	UDF	51	11	62	Jean-Cl. Gaudin
10 députés, par ailleurs, sont <i>non-inscrits</i> .					

V : Bureau de l'Assemblée nationale au 3 juillet 1981

Président	Louis Mermaz (s)
Vice-présidents	Christian Nucci (s), Philippe Séguin (RPR), Bernard Stasi (UDF), Guy Ducoloné (c), Marie Jacq (s), Pierre Guidoni (s)
Questeurs	Raoul Bayou (s), Christian Laurissergues (s), Roger Corrèze (RPR)
Secrétaires	Henri Baudouin (UDF), Jean-Michel Boucheron (s), Jacques Brunhes (c), Annette Chepy-Léger (s), Antoine Gissinger (RPR), Daniel Goulet (RPR), Georges Hage (c), Jean Laborde (s), Jacques Mahéas (s), Martin Malvy (s), Jean Proriol (UDF), Renée Soum (s)

VI : Délégués du bureau de l'Assemblée nationale

Mission	Président
Chargée de préparer les décisions du bureau en matière d'incompatibilités	Antoine Gissinger (RPR)
Chargée d'examiner la recevabilité des propositions de loi	Guy Ducloné (c) Jacques Mahéas (s)
Chargée de l'informatique parlementaire	Christian Nucci (s)
Chargée du contrôle de la radiodiff. et de la télévision des débats	Pierre Guidoni (s)
Chargée d'examiner les demandes d'agrément des groupes d'études et d'amitié	

VII : Présidence des commissions permanentes au 7 juillet 1981

Commission	Président
Affaires culturelles, familiales et sociales	Claude Evin (s)
Affaires étrangères	Maurice Faure (app. s)
Défense nationale et des forces armées	Louis Darinot (s)
Finances, de l'économie générale et du plan ⁽¹⁾	Christian Goux (s)
Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République	Raymond Forni (s)
Production et des échanges	Gustave Ansart (c)

⁽¹⁾ M. Christian Pierret (s) a été élu rapporteur général de la commission des finances.

VIII : Nom et appartenance des candidats uniques au second tour de scrutin (21 juin)

BATTIST Umberto (PS)	Nord 22 ^e
BAYLET Jean-Michel (MRG)	Tarn-et-Garonne 2 ^e
BOURGUIGNON Pierre (PS)	Seine-Maritime 3 ^e
FRAYSSE-CAZALIS Jacqueline (PC)	Hauts-de-Seine 7 ^e
MARCHAIS Georges (PC)	Val-de-Marne 1 ^{re}
MAS Roger (PS)	Ardennes 1 ^{re}
MASSE Marius (PS)	Bouches-du-Rhône 8 ^e
MOCŒUR Marcel (PS)	Haute-Vienne 3 ^e
RODET Alain (PS)	Haute-Vienne 1 ^{re}
ZARKA Pierre (PC)	Seine-Saint-Denis 2 ^e

7. La composition socio-professionnelle de l'Assemblée nationale

Professions	PS	RPR	UDF	PC	NI	Total
Exploitants agricoles	1	2	4	3		10
Salariés agricoles	1					1
Patrons (industrie et comm.)	1	8	2			11
Médecins	19	6	5	1		31
Dentistes		1				1
Pharmaciens	1	1				2
Vétérinaires	1	2	2		1	6
Autres prof. sociales et santé	4					4
Avocats	15	4	6			25
Notaires			1			1
Etude de conseil et d'assistance	5	4	6			15
Autres travailleurs indépendants	3	3				6
Inspection des finances	1	1	1			3
Conseil d'Etat et Tribunaux adm.	8	3				11
Cour des comptes	1	3	3			7
Diplomatie	1	3				4
Corps préfectoral		2	1			3
Administrateurs civils et assimilés	5	1	4			10
Ingénieurs de l'Etat	2	3	1		1	7
Autres fonctionnaires de l'adm. centrale	4				1	5
Cadres adm. des services extérieurs	4				1	5
Cadres techniques des services ext.	3					3
Magistrats	1	1				2
Armées et Police		2	2			4
Enseignement primaire	19	1		6	1	27
Enseignement secondaire	77	2	2	7	4	92
Enseignement supérieur	41	3	4			48
Agents des collectivités locales	3	1		1		5
Personnel des orga. internationales			2		1	3
Etablissements publics et entreprises nationales :						
Cadres	10	3				13
Employés	2			3		5
Ouvriers	2			2		4
Ouvriers du secteur privé	4			13		17
Employés du secteur privé	2			2		4
Cadres moyens et tech. du secteur privé	7	1	1	2		11
Ingénieurs du secteur privé	7	5	1			13
Cadres supérieurs du secteur privé	12	11	11		1	35
Enseignement privé	1	1	1			3
Professions litt. et artistiques	3	2				5
Journalistes	7	3	1	2		13
Assistants parlementaires	6					6
Contractuels	1	2				3
Sans profession déclarée	1	3	1	1	1	7
Total	285	88	62	44	12	491

Le directeur de la publication : Jean GICQUEL.

Imprimé en France, à Vendôme

Imprimerie des Presses Universitaires de France

ISBN 2 13 037875 7 — ISSN n° 0152-0768 — Imp. n° 28 884

CPPAP n° 59 303

Dépôt légal : Décembre 1982